



## # LE DOSSIER

Limitation de l'enrillagement  
des espaces naturels

# Du côté du PAG (Pôle Administration Générale)

# Actualités du CCAS

# Agenda de l'été lesparrain

# Com' Lesparre médoc

N°63 Magazine municipal d'informations # Juillet-Août 2026

Fête de l'Europe : le SAM Omnisports a porté cette nouvelle édition



## Sports, Europe et Traditions



Jade Fouet a été couronnée 99ème Rosière de St Trélody  
Accompagnée de ses 2 dauphines, Morgane Pinet et Candice Viette



## Pratique

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)  
05 56 73 21 00 - Choix 2

Police Pluricommunale  
05 56 73 21 06

Communauté de Communes  
Médoc Cœur de Presqu'île  
05 56 41 66 60

Clinique Mutualiste de Lesparre-Médoc  
05 56 73 10 00

SAMU 15

Gendarmerie  
17 ou 05 56 73 46 70

Pompiers  
18 ou 05 56 73 40 11

**APPLICATION MOBILE**

**L'AFFICHEUR DE POCHÉ**

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur CentoAccess

INFORMEZ  
ALERTEZ  
IMPLIQUEZ

TÉLÉCHARGEZ MAINTENANT

ANDROID IOS



Lien Android



Lien iOS

## Sommaire

Prise en charge des chats errants .....	02
Édito de M. le Maire .....	03
Deux nouveaux visages chez les pompiers .....	03
Limitation de l'enrillagement .....	04
Du côté du PAG (Pôle Administration Générale) .....	05
Tribune libre .....	06
Actualités du CCAS .....	07
Agenda de l'été lesparrain .....	08



### La Ville répond à l'obligation légale de prendre en charge les chats errants

Avec une subvention annuelle de 5 000 €, la commune de LESPARE-MEDOC s'engage depuis plusieurs années pour la protection animale et la maîtrise des populations de chats errants.

Conformément au cadre réglementaire (Code Rural Art L.211-23 à L.211-28 et Art L.212-10), la municipalité travaille en étroite collaboration avec l'association LESPARE-MEDOC CHATS LIBRES, présidée par Corinne MATINAUD, pour le trappage (capture), l'identification, la stérilisation et le suivi des colonies, en partenariat majoritairement avec les cliniques vétérinaires de GAILLAN et de BEGADAN.

Après intervention, les chats stérilisés et identifiés sont relâchés sur leur lieu de vie et suivis localement.

Pour signaler un chat errant, une colonie, proposer votre aide sur la commune de LESPARE-MEDOC : contacter LESPARE-MEDOC CHATS LIBRES au 06.68.80.35.02 / lesparremedochatslibres33@gmail.com.

J'ai trouvé un chat, que faire ?

Je note le lieu et je prends une photo si possible.

Si le chat est blessé ou en détresse, je contacte l'association référente.

#### LA RÈGLE : STÉRILISER - IDENTIFIER - RELÂCHER



## Édito



” Chères lesparraïnes, chers lesparraïns,

Les trois premiers mois de ce nouveau mandat que vous m'avez confié le 15 mars dernier ont été essentiellement consacrés à l'installation du conseil, à l'élection des adjoints et des délégués ainsi qu'à la création des commissions permanentes et à la nomination de leurs membres. Toutes ces démarches administratives sont obligatoires et essentielles au bon déroulement du fonctionnement de la municipalité.

Pour votre information, Jean-Charles Daudou, Directeur Général des Services depuis 2009, a migré à temps plein à la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île, que j'ai l'honneur de présider pour les six ans à venir. Sandrine Saumon, ancienne Directrice Adjointe, devient Directrice Générale des Services. Je les remercie tous les deux du travail passé et à venir, tant à la Communauté de Communes qu'au sein de la Mairie. Je me félicite de les avoir conservés à mes côtés et leur renouvelle toute ma confiance.

Outre ces ajustements techniques, ces trois premiers mois ont été riches en dossiers délicats dont un a quasiment fait le « tour de la Terre » (voir tribune libre de la majorité). Je ne reviendrai pas sur ce sujet si ce n'est qu'au travers du prisme des réseaux sociaux : je n'ai trop vu et lu « mdr » (mort de rire) concernant cet incident qui aurait pu tourner au drame. J'ai vu également les réseaux sociaux s'emballer et incriminer à tort la cuisine centrale de Lesparre et ses repas préparés à des écoles du canton, sans connaître les conclusions de l'Agence Régionale de Santé, qui a requalifié cette soi-disant intoxication alimentaire en gastro-entérite virale. J'ai tout de suite pris l'attache de mes collègues maires des communes concernées et je peux vous assurer que mes services ont travaillé d'arrache-pied pour clarifier la situation, en collaboration avec les services de l'État compétents. Je m'étonne que des élus de la République de notre opposition aient fait une publication mettant en cause ma responsabilité sans se rapprocher de nos services pour connaître le fond du dossier.

Et ce n'est pas tout, nous avons également constaté l'augmentation des personnes sans domicile fixe (SDF) sur notre commune. Ils multiplient les incivilités notamment autour de la Tour de l'Honneur, malgré plusieurs interventions de notre police municipale. Nous sommes donc ici dans un témoignage flagrant du manque de moyens de la gendarmerie nationale, seule compétente en la matière.

Sachez chers concitoyens que tous ces dossiers interpellent vos élus et les services de la ville qui mettent tout en œuvre pour y pallier.

Je finirai cet édito sur une note plus joyeuse. L'été est là avec ses multiples animations telles que le bal des pompiers et son feu d'artifice offert par la municipalité, la 76ème édition de la Fête du vin et de la gastronomie ou encore les Médiévales de l'Honneur... Je vous y espère nombreux, elles sauront vous divertir pour gommer la morosité ambiante.

A toutes et tous, un bel été !

**Bernard GUIRAUD**, maire de Lesparre  
Président de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île

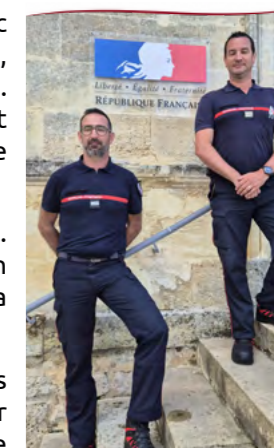


### Deux nouveaux visages chez les pompiers

A partir du 1er juillet, le binôme de commandement du centre de secours de Lesparre-Médoc sera constitué de personnes qui reviennent aux sources. En effet, le **Capitaine David Branellec**, arrivé sur la commune le 13 avril 2026 et le **lieutenant Fabien Gay** ont bien des points en commun. Ils sont nés à la clinique de Lesparre, en 1983 pour le premier et en 1981 pour le second. Ils sont donc médocains et ont été tous les deux jeunes sapeurs-pompiers (JSP), toujours à la caserne de Lesparre.

Après avoir été pompiers volontaires, ils ont intégré le corps des sapeurs-pompiers professionnels. Un parcours qui les réunit aujourd'hui à la tête de la caserne de Lesparre, "la plus importante en moyens humains et matériel spécifique du Médoc", insiste le capitaine dont le maître-mot sera "la bienveillance et le bien-être au travail".

Les deux hommes constituent un binôme "complice et complémentaire" prêt à affronter tous les aspects de leur métier devenu difficile par l'absence de nouvelles recrues. Pour l'instant, leur préoccupation reste, en ce début de période estivale, la surveillance et la réponse opérationnelle sur tous types de feux de forêt. Un défi qu'ils ont à affronter et qu'ils relèvent avec motivation et professionnalisme.

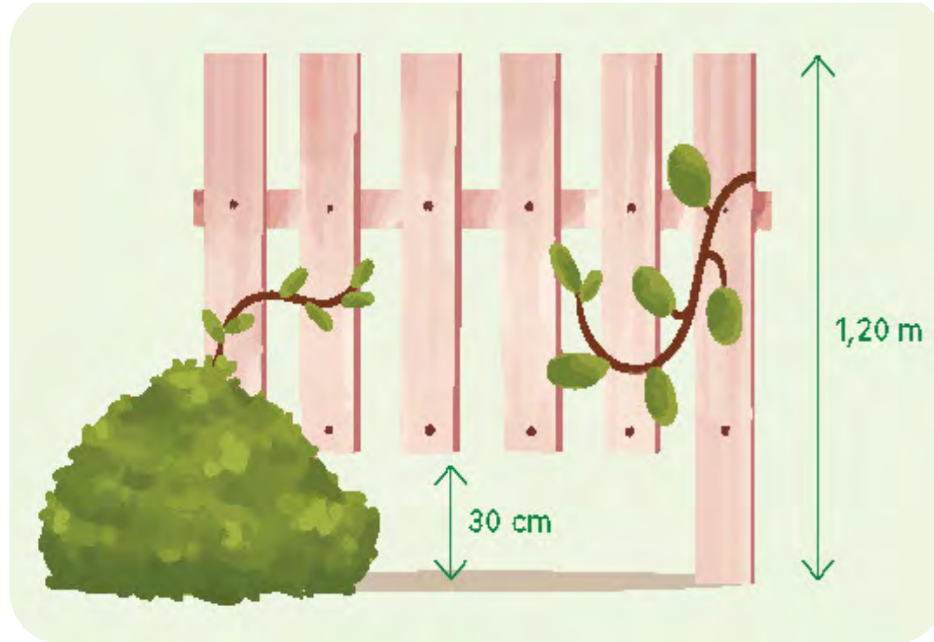




# Le dossier

## Limitation de l'engrillagement des espaces naturels

Une nouvelle réglementation vise à préserver la biodiversité en facilitant la circulation de la faune sauvage dans les espaces naturels. Les clôtures installées dans les espaces naturels et **à plus de 150 m d'une habitation** doivent permettre en tout temps la libre circulation de la faune sauvage.



### QUELLES SONT LES NOUVELLES RÈGLES ?

- ✓ Hauteur maximale : 1,20 mètre
  - ✓ Passage libre de 30 cm sous la clôture
  - ✓ Matériaux non dangereux pour les animaux
  - ✓ Aucun dispositif pouvant blesser ou piéger la faune
- Mise en conformité obligatoire **avant le 1er janvier 2027**



### POURQUOI CETTE LOI ?

- Cette réglementation vise à :
- Restaurer les continuités écologiques ;
  - Limiter les blessures et la mortalité de la faune sauvage ;
  - Limiter les enclos de chasse ;
  - Faciliter l'intervention des secours en cas d'incendie.



### LE SAVIEZ-VOUS ?



#### DATE LIMITE

Toutes les clôtures concernées devront être mises en conformité obligatoirement avant le :

**1er Janvier 2027**



### EXCEPTIONS PRÉVUES

Certaines clôtures peuvent bénéficier de dérogations :

-  Élevages équins
-  Parcelles agricoles
-  Régénérations forestières
-  Parcs de chiens de chasse
-  Clôtures à caractère historique ou patrimonial
-  Clôtures liées à la défense nationale ou à la sécurité publique



### CONTRÔLES ET SANCTIONS

Les contrôles sont assurés par l'Office français de la biodiversité (OFB), la DDT et la Gendarmerie, sous l'autorité du préfet et du procureur. En cas de non-respect, des sanctions administratives ou pénales peuvent être appliquées.



# Du côté du PAG (Pôle Administration Générale)

## État civil, données personnelles, citoyenneté



### État civil : la mairie vous accompagne dans vos démarches

Qu'il s'agisse de célébrer un mariage, d'enregistrer un PACS ou d'obtenir des actes officiels, le service état civil de la Ville de Lesparre-Médoc vous accompagne pas à pas dans vos démarches de vie commune.

#### Le Mariage : une célébration à planifier.

Afin que cette journée exceptionnelle se déroule dans les meilleures conditions, il est important d'anticiper vos démarches. La date de la cérémonie ne pourra être confirmée qu'après le dépôt complet de votre dossier, effectué sur rendez-vous. Le mariage ne peut être célébré à Lesparre-Médoc que si vous-même, votre futur(e) époux(se), ou l'un de vos parents y êtes domiciliés ou y résidez de façon continue depuis au moins un mois.

#### Le PACS en Mairie : simple et de proximité.

Ce contrat, conclu entre deux personnes majeures pour organiser leur vie commune, peut être enregistré par nos agents lorsque vous établissez votre résidence commune à Lesparre-Médoc.

#### Besoin de livrets, de formulaires ou d'un acte ?

Qu'il s'agisse de fiches pratiques ou de demandes d'actes d'état civil, toutes les démarches officielles réalisées auprès de votre mairie sont entièrement gratuites.

**Soyez vigilants !** Beaucoup de sites internet privés et payants tentent de se faire passer pour des services officiels. Retrouvez tous les guides et formulaires téléchargeables sur notre site [www.lesparre-medoc.fr](http://www.lesparre-medoc.fr), rubrique « Toutes mes démarches > État-civil » ou le site national de référence [www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr).



### Protégez vos données personnelles lors de l'envoi de documents administratifs

Lors de vos démarches administratives, il peut vous être demandé de transmettre des documents d'état civil ou une copie de votre pièce d'identité. Afin de limiter les risques de fraude ou d'usurpation d'identité, quelques précautions simples sont recommandées.

Avant d'envoyer un document numérisé, pensez à **ajouter un marquage personnalisé** (filigrane) indiquant le motif de transmission et le nom de l'organisme destinataire. Cette mention permet de sécuriser davantage vos documents et d'éviter toute réutilisation frauduleuse.

**Comment ?** [www.filigrane.beta.gouv.fr](http://www.filigrane.beta.gouv.fr)

Vous pouvez également **générer un justificatif d'identité à usage unique** grâce à l'application France Identité, si vous disposez de l'identité certifiée. Cette solution permet de transmettre uniquement les informations nécessaires dans un cadre sécurisé.

**Comment ?** [www.france-identite.gouv.fr/justificatif](http://www.france-identite.gouv.fr/justificatif)

**Adopter ces bons réflexes contribue à mieux protéger vos données personnelles au quotidien.**



### Citoyenneté : les lycéens participent au tirage au sort des jurés d'assises

Le 12 mai dernier, la mairie a accueilli le tirage public des jurés d'assises pour 2027. Pour la deuxième année consécutive, des lycéens de première HGGSP du lycée Odilon REDON étaient invités. Une présentation pédagogique leur a détaillé le lien étroit entre citoyenneté locale, gestion de la liste électorale et fonctionnement de la justice pénale.

Cette année, la méthode s'est modernisée avec un système informatisé : les élèves ont eux-mêmes décidé de l'arrêt du défilement automatique des noms pour désigner les quinze électeurs Lesparrais de la liste préparatoire.







# Agenda de l'été lesparrain



## Horaires d'été de la Bibliothèque municipale

Du mardi 7 juillet au samedi 29 août

Lundi	Fermé
Mardi	9h30 – 13h00 / 14h30 – 17h30
Mercredi	9h30 – 13h00 / Fermé
Jeudi	9h30 – 13h00 / Fermé
Vendredi	9h30 – 13h00 / 14h30 – 17h30
Samedi	9h30 – 13h00 / Fermé

Bel été à toutes et tous !



MARDI  
14 JUILLET 2026

10H30  
Cérémonie  
Patriotique



10H45  
Défilé  
de véhicules



Pompiers  
Gendarmerie  
Police Municipale  
Croix Rouge Française  
Protection Civile...



A l'issue de la cérémonie, un apéritif républicain sera offert.



Nous vous attendons nombreux !



## Un spectacle au TOP!

humour \* danses \* chansons \* défilé de mode \* variétés

dimanche 19 juil. 14h30



réservations: 06 86 02 59 99 off tour.05 56 4121 96




**KUNG FU PANDA**

CINÉMA EN PLEIN AIR  
MARDI 21 JUILLET À 22H  
DEVANT LE CALM  
GRATUIT

STANDS DE POP-CORN,  
GLACES ARTISANALES,  
BOISSONS.

REPLAU CINÉMA EN CAS DE MAUVAIS TEMPS

**BAL DES SAPEURS-POMPIERS**  
Lesparre-Médoc

Vendredi 31 Juillet 2026  
Dès 19 h  
Caserne des pompiers

Groupe & DJ  
Feu d'Artifice  
Restauration sur place  
Buvette

**★ OUVERT À TOUS! ★**  
Venez danser avec vos pompiers !

Offert par la municipalité

ville de Lesparre-Médoc

**FEU D'ARTIFICE**  
VEN 31 JUILLET À 23H

CASERNE DES POMPIERS DE LESPARR  
A L'OCCASION DU BAL DES POMPIERS

76ème édition  
**LESPARRE - MEDOC**  
**FÊTE DU VIN**  
ET DE LA GASTRONOMIE  
07 au 09 Août 2026

Site de la Tour de l'Honneur  
entrée libre

60 Exposants

**LESPARRE-MEDOC**

JEUDI Grand Loto  
VENDREDI Karaoké

SAMEDI SOIR  
Concerts et Spectacles Gratuits

19H Concert "Dominique" variétés internationales  
21H Concert avec le groupe "Le Grand Gala"

23H Grand Feu d'Artifice et Spectacle Son et Lumière

Informations : facebook Foire Aux Vins Lesparre-Médoc

**SALON MINÉRAUX BIEN - ÊTRE**  
7 - 8 - 9 Août

Espace François Mitterrand  
Lesparre - Médoc

ouvert de 10H00 à 19H00

Entrée gratuite



**LES MÉDIÉVALES DE L'HONNEUR**

SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 AOÛT 2026  
LESPARRE-MÉDOC

Les Protectors de la Tour

Grande Parade Costumée  
SAMEDI ET DIMANCHE  
REDEZ-VOUS À 10H30 À LA TOUR

